



Scandale Lactalis

La faillite de l'autocontrôle

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Lundi 22 janvier 2018

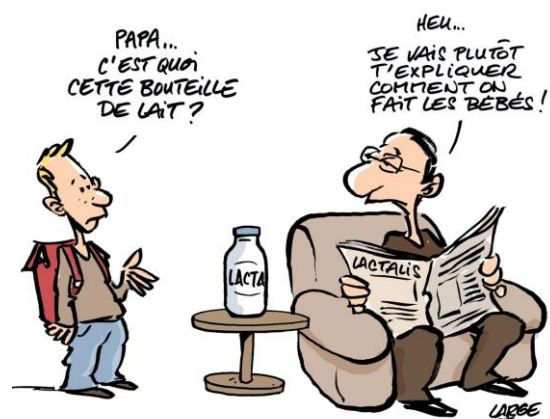
Les scandales sanitaires et frauduleux se poursuivent et leurs fréquences s'accroissent. Aujourd'hui c'est au tour du lait infantile en poudre fabriqué par la société LACTALIS.

[Comme France 3 l'explique dans un reportage](#), l'affaire Lactalis débute en septembre dernier quand 20 bébés tombent malades, contaminés par des salmonelles. Tous ont consommé du lait premier âge Lactalis, fabriqué dans l'usine de Craon en Mayenne. En août, Lactalis a pourtant effectué des contrôles dans cette usine, qui ont révélé la présence de salmonelle. Mais ces contrôles ne sont pas rendus publics, il faut attendre le 2 décembre pour que 12 lots de lait infantile soient retirés du marché, à la demande du ministère de la Santé. Dans les jours qui suivent, cinq bébés sont à leur tour contaminés.

Le 10 décembre, le gouvernement ordonne un deuxième retrait de 600 lots de lait infantile. Un père de famille dépose alors plainte contre Lactalis pour mise en danger de la vie d'autrui. Le 21 décembre, troisième retrait. Tous les produits Lactalis, sortis de l'usine de Mayenne, sont interdits à la vente. L'usine est à l'arrêt. Les laits infantiles incriminés doivent être retirés des rayons des pharmacies et de tous les supermarchés. Pourtant, le 2 janvier, une mère de famille achète ce lait chez Leclerc dans le Nord. Plusieurs autres enseignes de grande distribution reconnaissent avoir mis en vente ces produits pourtant interdits. Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour blessures involontaires et mise en danger de la vie d'autrui.

Cette affaire révèle un triple scandale :

- un transformateur qui continue de produire son lait malgré la découverte de la contamination,
- des distributeurs qui continuent de vendre les lots contaminés malgré l'interdiction de vente qui leur est faite,
- et les services vétérinaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs missions.



Pour ce qui relève des services de l'État, rappelons que **la gestion du risque alimentaire est une mission de service public** et pourtant depuis 2007 près de 1 000 emplois dans les services vétérinaires ont été supprimés.

Un constat, l'ensemble de ces scandales montre indéniablement que les auto-contrôles, sont totalement inefficaces face aux enjeux financiers. Cette politique de l'autocontrôle s'est généralisée dans l'industrie agroalimentaire se traduisant par un quasi arrêt des contrôles officiels du ministère chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les usines agroalimentaires. Les scandales alimentaires se sont donc succédé : la vache folle, les lasagnes à la viande de cheval, les œufs au fipronil et maintenant les salmonelles dans le lait infantile.

Voilà où mène une politique qui permet aux entreprises et aux distributeurs de se contrôler eux-mêmes ! Il y a quelques années, une entreprise comme LACTALIS était contrôlée 4 à 5 fois par an par les agents des services vétérinaires, aujourd'hui, c'est un contrôle par an !

Pour le **SNUITAM-FSU**, la question des contrôles sanitaires est un sujet fondamental qui doit permettre d'assurer aux consommateurs la qualité sanitaire des aliments. À l'opposé de ce qui se pratique depuis des années, les services vétérinaires devraient voir ses effectifs et ses moyens de fonctionnement renforcés, à la fois sur les filières en amont de la production, comme sur celles en aval.

Malheureusement ce n'est pas du tout la direction prise par le gouvernement Macron-Philippe qui suit la même logique que les gouvernements précédents. En comparaison au niveau européen, le Danemark consacre 8 fois plus de budget aux contrôles sanitaires que la France.



LAIT CONTAMINÉ **DES PRODUITS LACTALIS** **CONTAMINÉS À LA** **SALMONELLE ON ÉTÉ MIS EN** **VENTE PAR DES GRANDES** **ENSEIGNES FRANÇAISES**



L'affaire Lactalis révèle bien une fois plus la volonté politique du pouvoir libéral de limiter l'action et le contrôle des services publics dans les entreprises privées pour qu'elles respectent la réglementation.

Pour le **SNUITAM-FSU**, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation du service public de contrôle pour une meilleure efficacité au service des usagers, peut être un objectif pour CAP 2022 ? C'est aussi tout le système de production alimentaire qui doit être revu afin de permettre une réappropriation de la production par les consommateurs en lien avec des producteurs locaux et responsables.

Pour le **SNUITAM-FSU**, les contrôles officiels de la filière agroalimentaire et de la distribution, diligentés par l'État, permettront de mettre un terme à ces scandales alimentaires. Affirmer qu'un industriel peut mettre des denrées sur le marché et se contrôler lui-même est une supercherie. Le scandale LACTALIS en est, une fois de plus, un parfait exemple.

